

JEUNES TRAVAILLEURS & APPRENTIS

AVANTAGES

LIVRET ACTION SOCIALE « Spécial jeunes »



Découvrez les prestations
réservées aux jeunes
et aux apprentis

PRÉVENTION | SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE **ACTION SOCIALE**
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE





Vous êtes un jeune salarié dans l'automobile : IRP AUTO vous fait bénéficier d'offres exclusives

Le groupe IRP AUTO accompagne les jeunes salariés apprentis ou en contrat de professionnalisation durant leur formation.

Avec IRP AUTO Apasca, il vous propose une participation pour vos vacances, vos loisirs et même la formation au permis de conduire.

Ce livret dresse le panorama des aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour bénéficier de nos offres, il vous suffit de compléter le coupon correspondant et de nous le retourner par courrier accompagné des pièces justificatives à :

IRP AUTO Apasca
39, avenue d'Iéna
CS 21687
75202 PARIS CEDEX 16

Contact référentes IRP AUTO :

- **Vacances / Loisirs**
catherine.mauguen@irpauto.fr
- **Entraide sociale**
marlene.habibi@irpauto.fr

Nos référentes restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au : **0 820 225 225** Service 0,09 € / min + prix appel

tapez 4, puis 2

L'action sociale et culturelle du groupe IRP AUTO

Le groupe IRP AUTO est aux côtés de ses assurés tout au long de leur vie et la solidarité est le maître mot de sa politique d'action sociale.

Être solidaire, cela veut dire : faciliter la scolarité des enfants, seconder le retour à l'emploi des chômeurs, favoriser les loisirs et les activités culturelles, aider à faire face aux aléas de la vie, mener des actions de prévention, soutenir les aidants familiaux, accompagner la perte d'autonomie...

Au travers de son action culturelle, le groupe IRP AUTO met à la disposition des salariés et retraités des services de l'automobile un ensemble de prestations pour leur permettre de partir en vacances dans les meilleures conditions. Il leur propose également de bénéficier de tarifs préférentiels ou de participations financières pour favoriser la pratique régulière d'activités sportives et culturelles.

L'objectif est de permettre à un maximum de salariés d'accéder aux loisirs et aux vacances en bénéficiant de conditions privilégiées.

PROJET AVENTURE, INVENTION OU ARTISTIQUE



**Vous êtes un aventurier dans l'âme ?
Vous êtes un petit génie et avez une idée
d'invention qui vous trotte dans la tête ?
Vous avez un projet artistique qui vous
tient à cœur ?**

**Bâissez votre projet en y mettant une
bonne dose d'imagination, d'envie, de
découverte, et d'effort personnel...,
IRP AUTO Apasca peut vous aider à le
réaliser !**

■ Un coup de pouce financier

IRP AUTO Apasca attribue des « Bourses culturelles » pour soutenir financièrement des projets réalisés en cours d'année. Il peut s'agir de projets artistiques (enregistrer un CD, monter une pièce de théâtre, réaliser un court métrage, ou encore une expo photo...) ou d'aventure (mission humanitaire, défi sportif, 4L Trophy...), ou d'invention d'un objet, d'un mécanisme...

■ Des « Bourses d'Or » pour les projets les plus originaux

Chaque année la Commission culturelle récompense les 5 projets les plus originaux en attribuant une « Bourse d'Or » de 1 000 € à chacun des lauréats.

Comment en bénéficier ?

Complétez le dossier « Projet aventure, invention ou artistique »

- Disponible sur notre site internet www.irp-auto.com
- Ou demandez-le :

Par téléphone au :

0 820 225 225

Service 0,09 € / min
+ prix appel

Par courrier :

IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna
CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Sous quelles conditions ?

La demande doit être adressée au plus tard un mois avant la réalisation du projet.

La commission culturelle se réunit une fois par trimestre (mars, juin, octobre et décembre).



1^{ère} Bourse à l'emploi



**100 %
GRATUITE**

**100 %
AUTOMOBILE**

- Consultez les offres d'emploi partout en France
- Postulez en ligne
- Créez une alerte e-mail pour recevoir toutes les offres qui vous concernent

www.irp-auto.com

La Bourse à l'emploi IRP AUTO est dédiée aux professionnels de la branche des services de l'automobile. Elle propose des offres d'emploi, d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation pour l'ensemble des secteurs de l'automobile.

CALCULEZ VOTRE BUDGET MENSUEL

RESSOURCES

Vous		Votre conjoint	
Salaire mensuel net :	€	Salaire mensuel net :	€
Allocation logement ou APL :	€	Allocation journalière de Pôle Emploi X 30 jours :	€
Aide Mobili jeune :	€	Autre :	€
Autre :	€		
TOTAL RESSOURCES :		€	

EPARGNE

Epargne (LEP, Livret jeune, Livret A, PEL ...) : €

SI VOUS AVEZ VOTRE PROPRE LOGEMENT

Loyer	€	Forfait téléphone	€
Frais de chauffage	€	Crédits à la consommation	€
Gaz, Electricité	€	Cantine	€
Assurance maison	€	Transport	€
Assurance voiture/ 2 roues	€	Hébergement /internat.....	€
TOTAL CHARGES :		€ (1)	

SI VOUS VIVEZ CHEZ VOS PARENTS

Participation aux parents	€	Cantine.....	€
Assurance voiture/ 2 roues	€	Transport.....	€
Forfait téléphone.....	€	Hébergement /internat.....	€
Crédit à la consommation.....	€		
TOTAL CHARGES :		€ (2)	

CALCULEZ VOTRE RESTE A VIVRE

**Pour obtenir votre reste à vivre prenez votre total ressources,
déduisez le total épargne et le total charges (1 ou 2).**

RESTE A VIVRE : €

PIECES NECESSAIRES A L'ETUDE DE VOTRE DEMANDE

(Uniquement des photocopies)

- Formulaire de demande dûment complété et signé.
- Contrat de travail.
- Calendrier des cours du centre de Formation.

RESSOURCES

- Dernier bulletin de salaire du salarié et s'il y a lieu celui du conjoint.
- Notification des droits à la CAF.
- En cas de chômage du conjoint : dernier décompte de versement de Pôle Emploi.
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition ainsi que celui de votre conjoint.

CHARGES (selon votre situation)

- Dernière quittance de loyer, d'électricité, de gaz, d'eau et de chauffage.
- Taxe d'habitation.
- Quittances d'assurances voiture, habitation et mutuelle.
- Crédits à la consommation (échéanciers) ou cartes de crédit permanent (dernier relevé de situation).

FRAIS INHERENTS A LA FORMATION

- Factures de cantines, transport, internat.

AUTRES DOCUMENTS

- Attestation carte vitale
- Factures justifiant votre demande d'aide (Factures non réglées).
- Dernier relevé de compte(s) bancaire(s) complet du 1^{er} au 31 du mois et s'il y a lieu celui de votre conjoint.
- Relevé de l'ensemble de vos épargnes y compris les assurances vie.

Le service social pourra demander tout autre justificatif qu'il jugera utile à l'instruction de la demande.

Le dossier et ces documents doivent être retournés à :

IRP AUTO APASCA – Service Action Sociale :
39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 Paris Cedex 16



PROJET AVENTURE, INVENTION OU ARTISTIQUE

Vous êtes un aventurier dans l'âme ? Vous êtes un petit génie et avez une idée d'invention qui vous trotte dans la tête ? Vous avez un projet artistique qui vous tient à cœur ? Bâissez votre projet en y mettant une bonne dose d'imagination, d'envie, de découverte et d'effort personnel..., IRP AUTO APASCA peut vous aider à le réaliser !

Vous êtes actuellement sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous pouvez nous solliciter en nous adressant cette demande de participation complétée et accompagnée de l'ensemble des pièces demandées.

La Commission Culturelle qui se réunit une fois par trimestre examinera votre projet et se prononcera sur l'octroi d'une participation financière pour celui-ci.

Nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au : **0 820 225 225** Service 0,09 € / min + prix appel

tapez 4, puis 1



QUELLES SONT LES DEMARCHES ?

1) Concevez vous-mêmes le Projet Aventure Invention ou Artistique qui vous tient à cœur.

Dès maintenant, remplissez le formulaire ci-joint et retournez le accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.

2) Selon les projets, des partenariats financiers peuvent être trouvés :

- Des sponsors d'entreprises locales
- Des aides du Ministère de la Jeunesse (Défi Jeunes)
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- Les collectivités locales (les mairies, départements, région...)
- Votre Comité d'entreprise...

Attention certaines structures (DRAC...) ne peuvent accorder des subventions que pour les projets conduits par une association.

3) Exposez par écrit vos objectifs, les étapes de la conception de votre projet, ses points forts et son financement.

4) Retournez-nous votre demande avant de réaliser votre projet. A sa réception nous vous informerons de la date à laquelle il pourra être présenté à la Commission Culturelle.

Nous conviendrons alors ensemble d'un rendez-vous téléphonique pour faire le point.

Tournez la page 

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- > **Tous les salariés apprentis ou en contrat de professionnalisation**, des Services de l'Automobile ainsi que leur conjoint.
- > L'aide d'IRP AUTO APASCA décidée par la Commission Culturelle, peut être accordée dans la limite d'une fois **tous les 2 ans** et par bénéficiaire.
 - Décrivez précisément votre projet depuis sa conception.
 - Retournez votre demande accompagnée des pièces justificatives et n'hésitez pas à y joindre tous documents pouvant mettre en évidence les qualités de votre projet (démarches, les devis retenus, les partenariats, votre parcours personnel...).
- > La demande doit être adressée au plus tard un mois avant la réalisation du projet.
- > La Commission Culturelle se réunit une fois par trimestre et examine chaque demande.
- > Au cours d'une même année civile, chaque salarié peut solliciter IRP AUTO APASCA pour :
 - 1 aide vacances dans un village de vacances ou en camping (location d'un mobil home ou d'un emplacement) ou un séjour sportif avec l'UCPA.

Attention : la Commission Culturelle se réserve la possibilité, en fonction de la nature des projets, d'accepter ou non le cumul entre les aides aux vacances et les aides pour les Projets Aventure Invention ou Artistique.

- > La Commission Culturelle Paritaire, souveraine dans ses décisions, décide de l'octroi ou non d'une participation financière, ainsi que de son montant en fonction de chaque projet.
- > Après acceptation, le règlement de la participation s'effectue en deux temps :
 - Le premier versement à l'acceptation du projet (après un engagement écrit de l'ayant droit).
 - Le second versement après examen par la Commission Culturelle du compte rendu détaillé de votre projet, illustré à l'aide de photographies, d'articles de presse, de CD, etc permettant d'apprécier la réalisation du projet.
- > Dans tous les cas, la Commission Culturelle vous demandera de faire apparaître la participation d'IRP AUTO APASCA à votre projet, par tout moyen possible.
- > L'acceptation de votre dossier vous engage à fournir un compte rendu écrit, illustré ou dessiné. Celui-ci demeurera la propriété de IRP AUTO APASCA qui pourra l'utiliser pour une insertion dans ses publications. Vous vous engagez en cas d'annulation (partielle ou totale) de votre projet à nous en informer et à nous rembourser l'aide indûment versée par chèque ou par virement.

IRP AUTO : le groupe de protection sociale des professionnels de l'automobile

IRP AUTO, c'est aujourd'hui :

- Plus de **140 000 entreprises** qui nous font confiance
- Près de **400 000 salariés** couverts en prévoyance
- Près de **240 000 retraités** qui nous confient la gestion de leur retraite complémentaire
- Au total, plus d'**1 million** de personnes protégées



Qui connaît bien protège bien